



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 septembre 2004
Français
Original: arabe

Lettre datée du 27 septembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et a l'honneur de l'informer qu'une conférence populaire sur le système d'administration communautaire et son rôle dans le rétablissement de la paix, de la sécurité et du calme dans les États du Darfour, s'est tenue à El-Fasher, capitale du Darfour nord les 18 et 19 septembre 2004.

Des notables, des chefs tribaux, des chefs de partis politiques, des responsables civils et des députés du Darfour ont assisté à cette conférence.

À l'issue des travaux de la Conférence, une déclaration finale et un accord ont été publiés en vue de résoudre la crise du Darfour par le dialogue entre les habitants de cette région dans le cadre de l'unité nationale (voir annexes I et II). Tous les participants ont signé l'accord et décidé de le transmettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, aux membres du Conseil de sécurité et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

L'accord appelle au règlement des problèmes du Darfour par les habitants de la région et à ne pas utiliser ces problèmes à des fins de politique internationale en vue de porter atteinte à l'image du Darfour.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Elfatih **Erwa**

**Annexe I à la lettre datée du 27 septembre 2004, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Assemblée nationale

**Conférence sur le système d'administration communautaire
et son rôle dans le rétablissement de la paix, de la sécurité et du calme
dans les États du Darfour**

El-Fasher, 18-19 septembre 2004

Accord d'El-Fasher

Dieu le Tout-Puissant a dit : « Ô croyants! Soyez stricts observateurs de la justice quand vous témoignez devant Dieu, dussiez-vous témoigner contre vous-mêmes, contre vos parents, contre vos proches... ».

Nous, habitants du Darfour, représentés par nos organisations communautaires, nos chefs tribaux, nos chefs religieux, nos responsables civils et nos chefs de partis, ainsi que par divers acteurs de la communauté,

Apposons notre signature sur le présent document qui proclame les principes suivants :

1. Conformément au Hadith du Prophète, qui a dit que « Tout ce qui appartient au musulman est sacré pour le musulman : son sang, son bien, son honneur », nous nous engageons à ne point verser le sang et à ne point attenter aux biens et à l'honneur d'autrui.

2. Nous nous engageons à promouvoir l'esprit de tolérance et à bannir toute violence, à ne pas héberger et soutenir tous ceux qui portent des armes, qu'il s'agisse de rebelles, de brigands armés ou de fauteurs de troubles. Nous nous engageons en outre à collaborer avec l'État et à l'appuyer dans les efforts qu'il entreprend en vue de collecter des armes auprès des groupes armés illégaux.

3. Nous réaffirmons que la crise du Darfour est une crise soudanaise interne qui peut être résolue par le dialogue entre les Soudanais. À cet égard, nous condamnons avec force les tentatives d'internationalisation de la crise et les menaces d'intervention militaire et étrangère et nous nous félicitons du rôle que joue l'Union africaine en accord avec le Gouvernement soudanais.

4. Nous nous engageons tous à défendre et préserver le tissu social contre toute tentative visant son unité, la cohésion de ses composantes et leur coexistence pacifique. Nous nous engageons en outre à contribuer au rétablissement de la sécurité et du calme, à assurer et organiser l'accès aux voies de communication, aux exploitations agricoles et aux villages.

5. Nous nous engageons à appuyer les efforts du Gouvernement et à contribuer efficacement à la résolution des problèmes des personnes déplacées et des réfugiés, à favoriser leur retour volontaire à leur domicile et à contribuer à la reconstruction.

6. Nous nous félicitons de la promulgation de la loi sur l'administration communautaire au Darfour et nous nous engageons à favoriser son application et à contribuer efficacement à l'exercice des responsabilités qu'elle énonce.

7. Nous nous engageons à nous abstenir de créer toute alliance fondée sur la race ou l'appartenance ethnique et à œuvrer à favoriser les valeurs de justice, de fraternité, d'égalité et de compassion. Nous nous engageons devant Dieu à lutter contre les oppresseurs et les agresseurs, même s'ils comptent parmi les proches.

8. Nous prions les dirigeants du pays aux niveaux fédéral, des États et local de parrainer le présent accord et de faciliter son application.

Fait le 19 septembre 2004

Les chefs, dirigeants et acteurs
du système d'administration communautaire

**Annexe II à la lettre datée du 27 septembre 2004, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Assemblée nationale

**Conférence sur le système d'administration communautaire
et son rôle dans le rétablissement de la paix, de la sécurité et du calme
dans les États du Darfour**

El-Fasher, 18-19 septembre 2004

Déclaration finale et recommandations

Dieu a dit : « Qui croient, et dont les cœurs se reposeront en sécurité dans le souvenir de Dieu. Des cœurs ne se reposent-ils pas dans le souvenir de Dieu?

... Ô hommes, nous vous avons procréés d'un homme et d'une femme; nous vous avons partagés en familles et en tribus, afin que vous vous connaissiez entre vous. Le plus digne devant Dieu est celui d'entre vous qui le craint le plus.

... Ô croyants! Craignez le Seigneur; parlez avec droiture. Dieu accordera un mérite à vos actions et effacera vos fautes. Celui qui obéit à Dieu et à son apôtre jouira de la félicité suprême.

... Aidez-vous mutuellement à exercer la bienfaisance et la piété, mais ne vous aidez point dans le mal et dans l'injustice, et craignez Dieu, car ses châtiments sont terribles. »

À l'initiative de l'Assemblée nationale et sous le patronage de M. Ahmed Ibrahim El-Taher, Président de l'Assemblée nationale, une conférence sur le rôle du système d'administration communautaire dans le rétablissement du calme et de la stabilité au Darfour a eu lieu en coordination avec le secrétariat politique du Congrès national, en application de la résolution n° 12/2004 de l'Assemblée nationale portant organisation de ladite conférence, en vue de faire ressortir l'esprit de solidarité et de coexistence pacifique, mais aussi de mettre en application la loi sur l'administration communautaire.

La Conférence se tient dans le prolongement des efforts de l'État pour instaurer la paix sur l'ensemble du territoire et assurer la réconciliation nationale. Le Soudan est confiant que son action en faveur de la paix et de la stabilité permettra de jeter les bases d'un avenir radieux et de faire échec aux plans diaboliques conçus par certaines parties à l'intérieur et à l'extérieur en vue de semer la discorde.

Ont participé aux travaux de la Conférence, M. Ahmed Ibrahim El-Taher, Président de l'Assemblée nationale; M. Othman Mohamed Youcef Kabur, Gouverneur de l'État du Darfour nord; le général Souleymane Abdallah, Gouverneur de l'État du Darfour ouest; M. Adam Idriss El-Silayk, Gouverneur par intérim de l'État du Darfour sud; M. Salmane Souleymane Al-Safi, Ministre d'État chargé des affaires fédérales, Président de la Commission de gestion de la Conférence; le général Abdelkrim Abdallah, Ministre d'État, Ministre de l'aviation civile et Vice-

Président de la Commission de gestion de la Conférence; M. D. Adam El-Hadj Moussa Droussa, Président de l'Union générale des éleveurs soudanais, Rapporteur de la Commission de gestion de la Conférence; M. Nasser Sayed, représentant de l'Organe populaire de défense de la religion et de la patrie; les membres du Conseil du Gouvernement de l'État du Darfour nord; les acteurs de l'administration communautaire des États du Darfour; les organisations de femmes, de jeunes et d'étudiants et les organisations de la société civile.

Par ailleurs, la Conférence a eu l'honneur d'accueillir la délégation gouvernementale participant aux négociations de paix d'Abuja, dirigée par M. Majdhoub al Khalifa Ahmad, Ministre de l'agriculture et des forêts et Secrétaire politique du Congrès national.

Les participants à la Conférence ont entendu les Gouverneurs des États du Darfour et le représentant de l'Organe populaire de défense de la doctrine et de la patrie, M. Majdhoub al Khalifa Ahmad, le chef de la délégation gouvernementale participant aux négociations qui a fait un discours, M. Ahmad Ibrahim Al-Taher, qui a prononcé une allocution à la fin de la séance d'ouverture, ainsi que le général Abdul Rahim Mohammed Hussein, le Ministre de l'intérieur et représentant du Président de la République dans les États du Darfour. Les participants à la Conférence se sont penchés sur les documents de travail ci-après :

- Document de travail portant sur l'origine du problème, son évolution et le facteur externe qui y a contribué;
- Document de travail sur les résultats obtenus par le Darfour en matière de développement, à l'époque de la Révolution du salut national et durant les périodes antérieures;
- Document de travail sur les conférences de réconciliation, les remèdes précédemment adoptés et leur efficacité;
- Document de travail sur le rôle du système communautaire à la préservation et à la protection de la société;
- Nouveau projet de loi sur l'administration communautaire.

Après cela, les participants ont eu amplement le temps de se concerter et de débattre et ils ont conclu leurs travaux par des recommandations axées sur trois grands thèmes et qui se présentent comme suit :

- a) Sécurité :
 - Asseoir l'autorité de l'État dans les États du Darfour en consolidant et en appuyant les institutions chargées de la sécurité et de l'administration communautaire, et en donnant à ces dernières les moyens d'agir;
 - Élaborer un plan solide pour la collecte de tous les types d'armes illicites;
 - Appliquer les lois et les coutumes qui régissent les relations entre les pasteurs et les agriculteurs;
- b) Système communautaire :
 - Donner effet à la loi sur l'administration dans les deux semaines qui suivront la tenue de la présente conférence;

- Offrir à l'administration communautaire des États du Darfour l'assistance dont elle a besoin, la renforcer, l'équiper et la développer;
- La coexistence pacifique actuelle est fondée sur la reconnaissance mutuelle des droits et des obligations de tous;
- Adoption par l'administration communautaire du programme qui prévoit le rapatriement librement consenti des réfugiés et personnes déplacées chassés de leurs villages, la reconstruction et la sécurisation de ces villages, ainsi que l'indemnisation des personnes ayant subi un préjudice;
- Poursuite du dialogue que les responsables de l'administration communautaire ont engagé avec ceux de leurs fils qui sont armés et rectification à l'échelle tant locale que régionale et internationale des idées fausses relatives au Darfour;
- Faire en sorte que les dirigeants de l'administration communautaire se rendent régulièrement visite;
- Adoption du principe de l'obligation redditionnelle pour tous;
- Associer la femme, qui est la moitié de l'homme, à tous les efforts visant à régler le problème du Darfour;
- Former les membres de l'administration communautaire aux tâches qui leur incombent, et les équiper et les préparer à cet effet;
- Agir en vue d'interdire toutes les paroles et tous les actes qui pourraient inciter au sectarisme et au tribalisme.

Les recommandations formulées à l'issue des consultations qui ont porté sur les questions politiques et sociales, sur les services, sur l'économie et sur les vues des États seront transmises à la Conférence de rassemblement des États du Darfour.

Les participants félicitent le Congrès national de l'organisation de la présente conférence ainsi que tous ceux qui ont participé à sa préparation et à ses travaux.

Enfin, la Conférence a conclu ses travaux en exprimant sa profonde gratitude au Gouvernement fédéral, au Congrès national, au Comité chargé d'assurer son bon déroulement, au Gouvernement et aux habitants du Darfour nord ainsi qu'à tous ceux qui ont participé à sa préparation et à son organisation, et en priant le Plus-Puissant de mettre notre pays à l'abri des discordes aussi bien apparentes que cachées.

Communiqué et appel à la communauté internationale émanant des dirigeants du système communautaire des États du Darfour

« Ôtez vos mains du Darfour! »

Destinataires : le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président et les États membres du Conseil de sécurité de l'Assemblée générale, et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique

Nous soussignés, les fils du Darfour, dirigeants et chefs de tribu des États du Darfour et les députés de ces États réunis à El-Fasher, adressons l'appel urgent ci-après à toutes les instances susmentionnées ainsi qu'à tous les États frères, amis et épris de paix :

I. Nous avons continué de suivre avec une très vive inquiétude et un grand intérêt les tentatives déployées par certains États et par certaines parties pour faire du problème local du Darfour un instrument de politique internationale et de la politique interne des États-Unis d'Amérique. Nous avons également suivi avec une grande tristesse les tentatives visant à dénigrer notre peuple et notre gouvernement par la diffusion d'accusations, d'informations et d'allégations qui n'ont rien à voir avec la réalité du Darfour et tentent de présenter le conflit dans cette région comme un conflit ethnique opposant les Africains aux Arabes et vont même jusqu'à le qualifier de génocide. Nous avons noté, à notre grand regret et à notre grande stupéfaction, que les déclarations du Ministre américain des affaires étrangères et celles du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sur la question se rejoignent et étaient toutes deux tendancieuses et peu crédibles. Cette campagne arbitraire a culminé avec la présentation du projet de résolution américain dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi, et les menaces permanentes de sanctions qui pèsent sur le Soudan.

II. Nous ne savons pas pourquoi les États-Unis d'Amérique s'estiment autorisés à parler et à manigancer en notre nom ainsi qu'au nom de notre peuple, et de ses tribus, et nous nous demandons qui parmi nos compatriotes aurait bien pu solliciter leur protection. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique qui sacrifie chaque jour en Iraq des milliers de vies et est incapable d'empêcher les centaines de viols qui se produisent chaque heure sur son territoire n'est nullement habilité, tant sur le plan moral que sur le plan juridique, à défendre le peuple du Darfour qui ne lui a pas demandé de le protéger, n'a jamais lancé les accusations dont il est fait état plus haut et n'a jamais sollicité l'aide ou la protection de qui que ce soit. Nous réaffirmons très clairement que si l'ONU veut jouer un rôle humanitaire réel et rendre justice à une victime, elle n'a qu'à se pencher sur le cas de la Palestine dont la population est menacée de génocide par Israël et sur le cas de l'Iraq où l'Administration américaine poursuit chaque jour une politique de génocide et de purification ethnique. Le Secrétaire général de l'ONU a déclaré que la guerre d'Iraq n'était pas licite. Pourquoi alors se tait-il face aux crimes réels, et pourquoi donne-t-il foi aux allégations mensongères selon lesquelles des crimes auraient été commis au Darfour, pour justifier l'ingérence étrangère dans cette région? Pourquoi cherchent-ils, lui et le Conseil de sécurité à enquêter sur des crimes imaginaires, plutôt que sur ceux qui ont été perpétrés?.

III. Nous tenons à réaffirmer avec force à la communauté internationale que nous tous au Darfour sommes à la fois Arabes et Africains, qu'aucune différence ethnique ne nous sépare, qu'aucun conflit à caractère ethnique ne nous oppose les uns aux autres et que, s'il y a des conflits locaux, ce sont nous qui sommes les mieux armés pour les résoudre localement, dans un cadre interne, sans les conseils de qui que ce soit et sans que personne ne puisse nous dicter notre conduite. Nous considérons qu'il est honteux que les États-Unis puissent ainsi fourrer leur nez dans cette affaire interne, à des fins électorales.

IV. Nous rejetons le projet de résolution américain soumis au Conseil de sécurité, quelle qu'en soit la forme, car ce projet est un abus de pouvoir. Nous invitons le Gouvernement américain à ne plus toucher à la question du Darfour, à cesser d'utiliser ce problème à des fins de politique intérieure et électorales, et à retirer immédiatement le projet de résolution susmentionné qui ne peut qu'aggraver les souffrances endurées par la population du Darfour et l'empêcher d'aboutir à un règlement politique pacifique. Nous prions en outre l'ONU et le Conseil de sécurité de ne plus laisser le champ libre aux États-Unis et de barrer la route à leurs menées expansionnistes. Nous engageons également tous les peuples du monde épris de paix, et en tout premier lieu le peuple américain, à ne pas donner foi aux mensonges qui sont propagés et à refuser que le problème du Darfour soit utilisé comme un pion sur l'échiquier politique international.

Écoutons ici à El-Fasher la voix authentique des habitants du Darfour qui proclament avec force et tous en chœur le mot d'ordre suivant : « Ôtez vos mains du Darfour! »

Les dirigeants des tribus et les députés
des États du Grand Darfour
(Signé)

El-Fasher, le 18 septembre 2004